



Le Président Macron multiplie les mesures contre les salariés, les retraités et la jeunesse. Ordonnances contre le code du travail, attaques contre les services publics avec de nombreuses réductions d'effectifs, suppression massive des emplois aidés... et maintenant attaques contre la formation professionnelle, l'apprentissage et l'assurance chômage, puis contre les retraites et les retraités (premières victimes de la hausse de CSG)....

Les ordonnances, qui inversent la hiérarchie des normes sont dévastatrices. Elles laissent les mains libres à l'employeur. En fusionnant les instances, en supprimant les CHSCT distincts, elles privent les salariés de moyens essentiels à leur défense. C'est la continuité de la loi Valls-El Khomri.

Nous demandons le retrait de ces ordonnances antisociales et antidémocratiques. Rappelons ce qu'en disait le candidat Macron en 2016 : *« Je ne crois pas une seule seconde à la réforme par ordonnances. Regardez ce qui vient de se passer quand on réforme en passant par le 49.3 [allusion à la loi El Khomri...] : les gens le prennent très mal »*. Le gouvernement veut faire ratifier les ordonnances fin novembre, *mais souvenons-nous que la loi instaurant le contrat de première embauche (CPE) en 2006 avait été votée, publiée... mais jamais appliquée, face à la mobilisation de rue.*



Les conséquences et les risques

de cette loi chez nous !

La destruction pure et simple de notre structure syndicale avec la fusion de nos trois instances (CE, DP, CHSCT), les suppléants qui n'assisteraient plus aux réunions, la diminution des heures de délégation qui nous surchargera de travail.

A terme, le risque de dénonciation de nombreux accords chèrement acquis par les luttes syndicales depuis plusieurs années.

Petit récapitulatif de nos acquis : *Budget du CE, prime contractuelle, prime de vacances, prime de participation et d'intéressement, prime de progrès, prime de quart, prime d'ancienneté, indemnité de dérangement, repos compensateur d'heures supplémentaires, indemnité de transport, la prime de la médaille du travail, la mutuelle et prévoyance, garantie de ressource, le complément au dixième, départs anticipés de fin d'année, les temps de pauses, nos classifications, les congés (normaux, mère de famille, supplémentaires moins de 21 ans, ancienneté, fractionnement, événements familiaux) etc...*

La disparition du CHSCT avec toutes les conséquences que cela peut engendrer...

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons un soutien massif ce jeudi 16 Novembre 2017, qui nous permettra d'entamer une négociation plus forte sur la mise en place d'un accord collectif pour maintenir notre force syndicale actuelle. Cet accord devra être signé avec votre appui au plus tard mi-février 2018, pour un envoi à la DIRRECTE le 28 Février 2018. La loi nous oblige à un délai de 10 mois entre le dépôt de l'accord signé et la date des prochaines élections qui auront lieu fin Décembre 2018.



Agissons tous ensemble pour conserver tous
ces acquis durement gagnés par nos luttes.

Rendez-vous

le 16 Novembre 2017

A Rouen

10 h 30

Cours Clémenceau

**Un arrêt de travail de 3h00 par équipe est
proposé pour se rendre à la manifestation.**

- Equipe D de nuit le 15 Novembre de 2h00 à 5h00.
- Equipe C du matin le 16 Novembre de 10h00 à 13h00.
- Equipe A de l'après-midi le 16 Novembre de 12h45 à 14h45 et de 20h00 à 21h00.
- Pour les salariés en journée le 16 Novembre de 10h00 à 13h00.
- Pour les salariés en repos, rendez-vous sur place à 10h00, l'OLP suivra les équipes.